

**DE LA**  
**PRÉTENDUE CHUTE**  
**DU PAPE LIBÈRE**

par

**L'ABBÉ J.-E. DARRAS**

extrait de  
L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE  
DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'À NOS JOURS,  
TOME IX

(Les 44 volumes de cette œuvre, dont deux de tables sont disponibles aux *ESR*)

édition originale

Éditions Saint-Remi

– 2007 –

## AVANT-PROPOS

Parmi beaucoup de catholiques s'est répandu le bruit que le pape Saint Libère aurait chuté dans l'arianisme et aurait condamné Saint Athanase qui, lui, aurait résisté à l'hérésie.

C'est pour répondre à ces erreurs graves qui atteignent l'indéfectibilité des papes en matière de foi (« J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point. Toi-même, converti un jour, tu confirmeras tes frères dans la foi. » (Luc., XXII, 32.)), que nous publions cette étude magistrale du savant abbé Darras, célèbre écrivain et historien, auteur de *l'Histoire Générale de l'Église depuis la création jusqu'à nos jours*.

En effet plusieurs s'appuient sur ces mensonges véhiculés par les faussaires orientaux du IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle, repris par les gallicans du XIX<sup>e</sup> siècle, pour justifier l'injustifiable. Non, personne ne pourra mettre en défaut les paroles du Christ en falsifiant l'histoire !

La même manœuvre a eu lieu aussi pour le pape Honorius, que l'on a accusé faussement de monothélisme. Nous renvoyons notre lecteur à l'étude savante de l'abbé Constant, *Honorius a-t-il été monothélite ?*, publié aux éd. Saint-Remi 2005, ainsi qu'à l'ouvrage de Mgr de Ségur, *Le dogme de l'infaillibilité*, éd. Saint-Remi.

Les ennemis de l'Église ont toujours essayé de combattre l'infaillibilité des papes, ou d'en diminuer l'exacte signification. Il est triste de voir ces erreurs véhiculées parmi les catholiques de la tradition, par des gens qui profitent de l'ignorance des fidèles. Citons aussi pour la plus grande honte des faussaires de l'histoire, les études de référence de Dom Guéranger, *De La Monarchie Pontificale*, et *De L'Infaillibilité Papale & Réponse Aux Dernières Objections Contre L'Infaillibilité Papale*, éd. Saint-Remi. Les arguments de Dom Guéranger furent repris au concile Vatican I lors de la déclaration du dogme de l'infaillibilité.

Puissent cet opuscule venger l'honneur des papes et de l'Église, et ouvrir les yeux des gens de bonne volonté.

Bruno Saglio

L'ordre chronologique nous amène à l'examen de la grande question si longtemps controversée de la prétendue chute de Liberius. Bien qu'aujourd'hui elle soit à peu près unanimement résolue dans le monde savant par la négative, il importe de la reprendre avec tous ses développements historiques ; ne serait-ce que pour rendre plus circonspects dans l'avenir les critiques qui seraient tentés d'accueillir trop légèrement les accusations contre le saint siège et contre les papes. L'enseignement qui ressort de cet exemple mémorable est trop grave et trop solennel pour qu'un historien de l'Église puisse le laisser dans l'ombre. Voici le chapitre consacré par Théodoret à l'exil de Liberius et au retour de ce pontife à Rome. « Ce triomphant athlète de la vérité<sup>1</sup>, dit-il, avait été déporté en Thrace par ordre de l'empereur. Il y passa deux ans. Durant cet intervalle, Constance eut la fantaisie de visiter Rome, qu'il ne connaissait pas encore. Les dames romaines voulurent profiter de sa présence ; elles conjurèrent les sénateurs et les patriciens, leurs époux, d'aller demander le retour du pontife exilé. Si vous refusez de vous prêter à cette démarche, disaient-elles, nous sommes résolues à tout quitter pour aller rejoindre notre pasteur et notre père dans son exil ! — Mais tous reculaient devant l'idée d'affronter le courroux du prince. Nous n'obtiendrons de lui, répondaient ils, que la confiscation de nos biens, la mort peut-être. S'il doit céder sur ce point, il ne le fera qu'à votre prière. Allez donc lui présenter vous-mêmes votre requête. De deux choses l'une : ou il l'accueillera favorablement; ou du moins, s'il la rejette, il n'osera pas sévir contre des femmes. — L'avis était sage ; les dames romaines le suivirent. Elles vinrent, magnifiquement parées, selon qu'il convenait à leur naissance et à leur rang, se prosterner aux pieds de l'empereur, le suppliant de prendre en pitié cette grande ville privée de son pasteur et livrée comme

---

<sup>1</sup> Ὁ νικηφόρος ἀληθείας ἀγωνιστής.

une proie à des loups ravissants. — Constance leur répondit que Rome avait un pasteur qui suffisait au gouvernement de l'Église. Il voulait parler de Félix, un diacre qui avait été sacré depuis le départ du grand Liberius<sup>1</sup>.

Félix maintenait inviolable la foi de Nicée, mais il communiquait librement avec les Ariens ; aussi nul citoyen romain ne voulait mettre le pied dans l'église quand il s'y trouvait. Les nobles chrétiennes en firent l'observation à l'empereur. Celui-ci se laissa fléchir ; il ordonna de rappeler l'illustre et digne exilé<sup>2</sup>, ajoutant qu'il gouvernerait l'église de Rome conjointement avec Félix. Le rescrit impérial ainsi formulé fut lu devant tout le peuple assemblé dans le cirque. Une clameur ironique s'éleva de tous les rangs. Bravo ! disait-on. Il y aura un pape pour chaque couleur ! Chaque faction aura son cheval favori ! — Après cette première explosion de sarcasmes, la foule se mit à crier tout d'une voix : Un Dieu ! Un Christ ! Un évêque ! — J'ai cru devoir reproduire fidèlement ces expressions, parce qu'elles attestent la piété, la justice et la foi des Romains. Après cette manifestation digne d'un peuple chrétien, l'admirable Liberius<sup>3</sup> revint dans sa ville épiscopale, et Félix alla habiter une autre cité !<sup>4</sup> »

**V**oilà le premier comme date, et le plus ample comme récit, des témoignages historiques sur le fait du retour de Liberius à Rome. Théodoret qui l'écrivit dans sa continuation de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, naquit en 387, trente ans seulement après les événements qu'il raconte. Pour lui, Liberius est « le triomphant athlète de la vérité, l'illustre exilé, le grand, l'admirable pontife. » Théodoret ne sait

<sup>1</sup> μετὰ τὸν μέγαν Λιβέριον

<sup>2</sup> προσέταξε τὸν μὲν πάντα ἄριστον ἐκεῖνον ἐπανελθεῖν

<sup>3</sup> ὁ θεσπέσιος Λιβέριος

<sup>4</sup> Theodoret, *Hist. eccl.*, lib. II, cap. XIV; *Patrol. græc.*, tom. LXXXII, col. 1040.

rien de la chute de ce pape; il ne la laisse pas même soupçonner. Il parle de Liberius exactement dans les mêmes termes que saint Athanase. Ce dernier, témoin oculaire et victime lui-même de la persécution dont il décrit toutes les péripéties, avait dit du pape Liberius et d'Osius, évêque de Cordoue : « Ces deux grands hommes apprendront à nos derniers neveux comment il faut combattre jusqu'à la mort pour la défense de la vérité<sup>1</sup>. » Cependant Athanase ne pouvait ignorer que les Ariens faisaient courir le bruit d'une prétendue défection du pape et de l'évêque de Cordoue. Le patriarche d'Alexandrie, au fond de son désert, était soigneusement informé par les moines de la Thébaïde des moindres incidents qui surgissaient chaque jour, durant cette lutte ardente où il jouait sa tête. Très-certainement donc il dut être informé des rumeurs calomnieuses répandues contre l'honneur du pape; et pourtant il ne les mentionne même pas. C'est à nos yeux la meilleure preuve que ces rumeurs étaient une insigne calomnie, aussi grossière que les lettres fabriquées sous le nom d'Athanase par Ursace et Valens. Pour Athanase donc aussi bien que pour Théodoret, Liberius est un modèle de sainteté, de zèle et d'héroïsme.

Rufin, prêtre d'Aquilée, dans son Histoire ecclésiastique écrite vers l'an 400, est moins affirmatif que Théodoret et que saint Athanase. Il a eu entre les mains des pièces qui le font hésiter dans son jugement. Les éloges des contemporains de Liberius sont à ses yeux contrebalancés par ces monuments accusateurs. Voici comment il s'exprime : « Liberius, successeur de Jules sur le siège de Rome, fut exilé pour la foi. Les hérétiques mirent à sa place son diacre Félix, lequel

1

Μάρτυρας λαμβανέτω Λιβέριον καὶ Ὅσιον... Ἔισι γὰρ ὑπογράμμους καὶ τύπος τοῖς μετὰ ταυτὰ γιγνομένοις, ἀγωνίζεσθαι μὲν ὑπὲρ τῆς ἀληθείας μέχρι θανάτου. (S. Athan., *Apol. contra Arianos*, cap. xc; *Patr. græc.*, tom. XXV, col. 409.)